



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** CP Toulon-La Farlède

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC LE

DAPA et le DISP

Jeudi 8 septembre 2022, lors de la visite de Monsieur DONARD Thierry, directeur de l'administration pénitentiaire adjoint (DAPA) et de Monsieur ALVES Thierry, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille (DISP), accompagné par Madame BONDIL, cheffe d'établissement (CE), ceux-ci ont reçu les Organisations Syndicales (OS).

FORCE OUVRIÈRE a souhaité interroger le DAPA sur ces différents sujets :

LA SAS

FO Justice demande la confirmation du nombre d'agents affectés sur cette structure, tout corps et grades ainsi que les modalités d'affectation des agents sur la SAS.

RÉPONSE : Le DISP confirme le nombre de 56 agents qui seront affectés sur la SAS de notre établissement, dont 36 surveillants, 7 premiers surveillants, 2 officiers et 1 moniteur de sport. Lors de la prochaine mobilité 36 surveillants/surveillants brigadier seront affectés sur le centre pénitentiaire (CP) de Toulon-La Farlède.

La CE précise que pour l'ouverture de la SAS, un appel d'offre local sera effectué à l'ensemble des agents du CP pour les postes à tenir au sein de la SAS. La SAS fait partie intégrante du CP de Toulon-La Farlède

LE MANQUE D'EFFECTIF LIÉ À L'ABSENTÉISME

Pour **FO Justice**, le manque d'effectif associé à l'absentéisme est lié à l'environnement professionnel. Les accidents du travail et le stress professionnel progressent sur notre établissement, liés à l'environnement malsain développé et entretenu par la Cheffe d'établissement. Alors que l'UFAP-UNsa désigne l'administration pénitentiaire et le manque d'agents affectés sur notre établissement comme responsable de la crise que traverse notre établissement.

➔ **SEUL FO Justice** dénonce devant le DAPA, le DISP et la CE les méthodes RH utilisées par cette dernière. Pour notre OS, Madame BONDIL est largement responsable du fort taux d'absentéisme des agents. Il est de **SA** responsabilité, du fait de **SES MÉTHODES** de management brutales voire d'incorrection à appliquer des consignes brutales et irréflechies.

➔ **SEUL FO Justice** dénonce et affirme que la CE doit répondre et assumer la responsabilité des dysfonctionnements et des problèmes rencontrés par notre établissement. Lorsqu'un incident se produit sur un étage, l'administration ne désigne-t-elle pas systématiquement l'agent d'étage... **Pourquoi en serait-il autrement pour un CE ?!!**

➔ Pour **FO Justice**, l'amélioration des conditions de travail et une meilleure politique des ressources humaines (RH) restent un levier majeur de réduction des absences. Cela fait de trop nombreux mois que **FO Justice ALERTE** la DISP de Marseille sur une gestion RH construite autour de la sanction et du mépris de l'agent.

RÉPONSE : Le DISP nous informe qu'il y a actuellement un effectif de référence de 195 agents sur notre établissement pour 182 agents réels sur l'établissement. Il est vrai que les congés longues durées (CLD), les congés longues maladies (CLM), les congés maladie ordinaires (CMO), les accidents du travail (AT/ATA) et les départs en retraite ont fait que l'établissement traverse une grosse épreuve. Pour la prochaine mobilité, 40 postes sont à pourvoir pour la totalité de la DISP de Marseille. Le DISP a effectué une demande pour abonder dans l'effectif du CP de Toulon-La Farlède de 9 agents, proposition en attente de validation par la direction de l'administration pénitentiaire (DAP).

LES PROBLÈMES D'EFFECTIF ET DE FONCTIONNEMENT

▶ Pour **FO Justice**, l'accroissement des missions et la création et la mise en route de l'Équipe Locale de Sécurité Pénitentiaire (ELSP), les agents qui seront affectés à l'ELSP seront sûrement pris sur la détention et non remplacés. Notre OS demande l'apport en agent supplémentaire sur notre établissement pour garantir la sécurité et nos missions.

RÉPONSE : L'administration ne fournira aucun effectif supplémentaire pour l'ELSP.

▶ Pour les organisations syndicales présentes (**FO Justice**, UFAP-UNSa et CGT), il n'y a pas de doutes sur le fait que la DAP et la DISP de Marseille doivent donner les moyens humains en termes d'effectif à notre établissement et c'est unanimement que les OS ont demandé plus de personnels. L'UFAP-UNSa, en lien avec le délégué interrégional à l'organisation des services (DIOS) a proposé une refonte totale du service avec une volonté d'instaurer un service 3-2/2-3 permettant une meilleure vie sociale des agents avec la garantie d'un week-end sur deux.

RÉPONSE : Le DAPA nous informe que le taux de couverture de l'établissement n'est pas catastrophique. Cependant, il a demandé un audit de l'établissement pour trouver les améliorations souhaitées dans le cadre de l'organisation du travail du personnel, qui aura comme finalité la restructuration complète des effectifs sur le CP. Si l'audit va dans le sens de la demande de l'UFAP-UNSa sur le changement de service, cela aura pour conséquence de refondre et de réorganiser tous les postes. Toutefois, cela restera soumis au final à l'approbation des agents.

▶ **FO Justice** insiste pour que lors de l'audit, les seuls facteurs du manque de personnel ou de réorganisation du service ne soient pas retenus. Notre OS insiste sur le fait que la CE a une part non-négligeable de responsabilité. Il est dommage que seul notre OS dénonce les méthodes de la CE.

LE PORT DU GILET PARE-BALLE / PARE-LAME

FO Justice demande que le port du gilet pare-balle/pare-lame individuels ne soit obligatoire que dans certains secteurs spécifiques et que le port systématique, quel que soit le poste occupé, soit simplement **ABROGÉ**.

RÉPONSE : Le DAPA est favorable au port de ces gilets dans tous les secteurs, notamment compte tenu de l'augmentation des agressions dont sont victimes les agents, même si ce dernier admet que le port du gilet doit être extrêmement difficile pour le personnel de surveillance, en particulier dans les zones chaudes.

LE PORT DU TEE-SHIRT PÉNITENTIAIRE

FO Justice et les autres OS sollicitent la dotation et le port du tee-shirt pénitentiaire pour améliorer les conditions de travail, déjà bien difficiles des agents, surtout l'été lorsque nous subissons des longues et nombreuses périodes de canicule.

RÉPONSE : Le DAPA souligne le fait d'être en contact avec Monsieur BAUDIN, secrétaire général **FO Justice**, qui milite pour que la dotation du tee-shirt pénitentiaire fasse partie des effets d'uniforme pénitentiaire. Le DAPA affirme que la DAP est favorable pour rediscuter du tee-shirt pénitentiaire tel qu'il est communiqué dans le tract du Syndicat National **FO Justice** « T-SHIRT Pénitentiaire » du 1er septembre 2022. Cependant le DAPA reste défavorable au port du tee-shirt pénitentiaire pour les agents.

LA PAUSE-DÉJEUNER

FO Justice demande le respect de la réglementation selon les dispositions de la circulaire du 27 décembre 2001 et ainsi donner à l'agent un temps de pause-déjeuner de 45 minutes. La cheffe d'établissement doit mettre fin aux journées de travail de 12h00 sans **AUCUNE** pause-déjeuner.

RÉPONSE : La CE réfute l'argument présenté par **FO Justice** au DAPA et au DISP. Celle-ci souligne que les agents en journée 12h00 disposent d'au moins 20 minutes de pause-déjeuner, pris hors de leurs postes de travail (mirador, unité d'hébergement...).

La délégation **FO Justice**
Le 10 septembre 2022

